

Organisation et contrôle des connaissances

Licence Sciences, Technologie, Santé

1^{re} Année

Année universitaire 2014- 2015

Responsables :

**MISIPC : J. Bremont (MI), Y. Bénilan (SPI- Physique), R. Sternberg (Chimie/CB),
P. Mora (SVT)**

La Licence de Sciences, Technologie, Santé de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne est un diplôme national organisé dans le cadre de référence de l'Espace européen de l'Enseignement Supérieur.

La Licence prépare les étudiants à une insertion professionnelle ou à une poursuite d'études dans l'Enseignement Supérieur.

Les études de Licence sont organisées en six semestres d'études (3 années), validées par l'obtention de 180 crédits européens (ECTS).

La Licence de Sciences, Technologie, Santé de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne est accessible aux étudiants titulaires du Baccalauréat ou d'un diplôme admis en équivalence par la commission pédagogique de la Faculté des Sciences et Technologie.

I - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

L'enseignement de 1^{re} Année de Licence est organisé sur deux semestres avec

Au semestre 1 :

MISIPC - 7 Unités d'Enseignement obligatoires et la préparation au CLES pour le parcours international Chimie

CB/SVT - 8 Unités d'Enseignement obligatoires et la préparation au CLES pour le parcours international Chimie Biologie

Au semestre 2 :

MI - 6 Unités d'Enseignement obligatoires et 1 Unité d'Enseignement choisie dans une liste proposée par l'Université.
SPI - 7 ou 8 Unités d'Enseignement obligatoires et 1 Unité d'Enseignement choisie dans une liste proposée par l'Université.

PC - 8 Unités d'Enseignement obligatoires et 1 Unité d'Enseignement choisie dans une liste proposée par l'Université et la préparation au CLES pour le parcours international Chimie

CB/SVT - 7 Unités d'Enseignement obligatoires et 1 Unité d'Enseignement choisie dans une liste proposée par l'Université et la préparation au CLES pour le parcours international Chimie-Biologie

L'organisation en licence permet la validation dans le cursus d'un semestre universitaire dans le cadre des accords européens ou de la MICEFA (Mission Interuniversitaire de Coordination des Echanges Franco - Américains) ou de la CREPUQ (Conférence des Recteurs et des Principaux des Universités du Québec), ce dernier pouvant être effectué dans une université ou un établissement d'enseignement supérieur lié par convention avec l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne.

L'enseignement est dispensé sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés et de travaux pratiques. **La participation aux travaux dirigés et aux travaux pratiques est obligatoire.**

Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées par an. L'anonymat des copies d'examens est assuré par des étiquettes à code barre (quand cela est possible). Les convocations seront faites par voie d'affichage deux semaines avant le début des épreuves.

1) UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (UE)

Selon les UE, l'évaluation est organisée sous une forme mixte de contrôles continus obligatoires et d'un examen terminal écrit, ou sous la forme de contrôles continus obligatoires uniquement (consulter les grilles de contrôles des connaissances à la fin de ce document pour connaître les modalités des différentes UE).

L'absence à un contrôle continu ou un examen vaut 0.

La note finale des contrôles continus sera prise en compte qu'elle soit supérieure ou inférieure à la note de l'examen terminal.

En cas d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant quel que soit son statut, sera considéré comme défaillant à cette épreuve et au semestre.

Une UE est définitivement acquise si la moyenne est égale ou supérieure à 10/20.

2) CONDITIONS DE VALIDATION D'UN SEMESTRE

Un semestre est validé si la moyenne des notes des UE pondérée par les coefficients est égale ou supérieure à 10/20. Dans ce cas, les UE dont la note est inférieure à 10/20, sont validées par compensation.

3) SEMESTRE UNIVERSITAIRE DANS LE CADRE DES ACCORDS EUROPÉENS OU DE LA MICEFA OU DE LA CREPUQ

Le semestre universitaire dans le cadre des accords européens ou de la MICEFA ou de la CREPUQ est validé par le jury conformément à l'article 19 de l'arrêté du 9 avril 1997.

4) POURSUITE DES ETUDES

Si les semestres 1 et 2 sont validés, le passage dans le 3^e semestre de la Licence est de droit.

Une compensation peut être faite entre les moyennes des semestres 1 et 2.

Si un seul des 2 semestres n'est pas validé ou compensé par l'autre semestre de la 1^{re} année, l'inscription au semestre 3 est autorisée (AJAP), à condition d'avoir obtenu 80 % des ECTS du semestre non validé.

Rappel : il n'est autorisé qu'un seul semestre de retard. Les étudiants concernés doivent en priorité le rattraper à chaque session.

Un contrat pédagogique est établi entre l'étudiant Ajourné Autorisé à Poursuivre et son responsable pédagogique, puis validé par le Doyen de la Faculté des Sciences et Technologie.

III - CONTROLE DES CONNAISSANCES - 2e SESSION

ATTENTION !

Les étudiants non admis à la 1^{re} session conservent les notes d'Unités d'Enseignement égales ou supérieures à 10 sur 20.

Pour les Travaux pratiques, la note de première session est reportée lors de la deuxième session.

Si l'étudiant n'a pas validé le semestre universitaire dans le cadre des accords européens ou de la MICEFA ou de la CREPUQ, il est tenu de se présenter aux UE non validées.

Après la 2^e session, l'étudiant se verra attribuer la meilleure des 2 moyennes obtenues en 1^{re} et 2^e session pour le calcul définitif de la note de chaque UE.

La moyenne obtenue en 1^{re} session est maintenue pour les UE auxquelles il ne se représente pas.

En 2^e session, la note de contrôle continu, n'est pas reportée, et n'est donc pas prise en compte dans le calcul de la moyenne de l'UE.

IV - MODALITES PARTICULIERES

IV - MODALITES PARTICULIERES

1) VALIDATION DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

L'étudiant conserve ses notes des UE validées sans limitation de durée.

Dans le cadre d'une UE non validée, une note de TP supérieure ou égale à 10/20 peut être conservée un an selon avis de l'enseignant responsable de l'UE.

En cas d'interruption puis de reprise d'études, les règles de prise en compte des UE validées s'appliquent en fonction du parcours visé, de la date de validation de l'UE et d'une éventuelle nécessité d'une actualisation des connaissances.

3) REORIENTATION

A l'issue de chaque semestre une réorientation est possible sous réserve de l'accord de l'équipe pédagogique du parcours d'accueil. L'équipe pédagogique fixera les modalités de validation des UE validées dans l'ancien parcours.

4) RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDES

Un régime spécial d'études existe, au bénéfice des étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou étudiante, des étudiants chargés de famille, des étudiants engagés dans plusieurs cursus, des handicapés et des sportifs de haut niveau.

Ce régime d'études est accordé sur demande écrite déposée au Service de la Scolarité Scientifique au plus tard 3 semaines après le début des cours de chaque semestre et, sur présentation de justificatifs (contrat de travail, bulletins de paie, etc). Il peut être renouvelé chaque année.

5) VALIDATION D'ACQUIS et EQUIVALENCES

Les étudiants ayant déjà commencé la préparation du même diplôme dans une autre Université peuvent être dispensés de certaines UE par le Président de l'Université sur proposition de la Commission pédagogique en fonction du parcours d'accueil sollicité et des ECTS déjà obtenus.

Les étudiants ayant au moins 3 ans d'expérience professionnelle, peuvent acquérir les ECTS de certaines UE sur proposition du jury de validation des acquis professionnels au Président de l'Université.

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET EVALUATION DES CONNAISSANCES
LICENCE 2014-2015

DOMAINE : Sciences, technologie		<input checked="" type="checkbox"/> FI		<input type="checkbox"/> FC		<input type="checkbox"/> FA												
MENTION : MISIPC Nom du responsable de la mention : Y.Bénilan (SPI/Physique) N° Téléphone :		SPECIALITE ⁽¹⁾ : Nom du responsable de la spécialité : N° Téléphone :						PARCOURS ⁽¹⁾ : Sciences pour l'ingénieur spécifique STI2D										
SEMESTRE : 1 <i>(remplir une grille par semestre)</i>		Section CNU de l'UE	Caractéristique des UE			Volume horaire semestriel des enseignements				EXAMEN REGIME GENERAL				EXAMEN REGIME DEROGATOIRE		2ème Session		Responsable UE
Codes Apogée	Intitulés des UE		oblig. ou à choix	coef. UE	ECTS	CM	TD	TP	Total	Théorique			Pratique	Ecrit %	TP %	Ecrit %	TP %	
										Ecrit %	CC %	Nbre d'épreuves	TP %					
	Mathématiques 1	363	oblig.	3	6	21	21	18	60	30	50	6	20	100		100		F.Vigneron/M.Zani
1SCH100	Atomes et molécules	195	oblig.	3	6	30	21	9	60	45	40	6	15	85	15	85	15	I.Guillot/ M.C Gazeau
	Physique 1	327	oblig.	3	6	27	27	6	60	30	50	6	20	80	20	80	20	M.Margulies
	Introduction SCILAB		oblig.	1,5	3	0	30	0	30		100	9		100		100		F.Monmasson/ F.Vigneron
1STIC100	Outils informatiques	331	oblig.	1,5	3	9	6	15	30	30	20	2	50	33	67	33	67	G.Hains / G. Leblanc
1SPRO100	Techniques d'expression et méthodologie	355	oblig.	1,5	3	10,5	15	0	25,5	100				100		100		S.Marquez / C.Roabrith
1SLANGU0	Anglais- 3 niveaux(Elémentaire-Intermédiaire-avancé)	324	oblig.	1,5	3	0	16,5	0	16,5	50	50	3		100		100		A.Martin

TOTAL ECTS et Nbre d'heures semestre par étudiant ⁽²⁾	30	97,5	136,5	48	282
---	----	------	-------	----	-----

Date de passage en Conseil de Gestion : 7 mai 2014

Date de passage en CFVU : 7 juillet 2014

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET EVALUATION DES CONNAISSANCES
LICENCE 2014-2015

DOMAINE : Sciences, technologie		<input checked="" type="checkbox"/> FI		<input type="checkbox"/> FC		<input type="checkbox"/> FA												
MENTION : MISIPC Nom du responsable de la mention : Y.Bénilan (SPI/Physique) N° Téléphone :			SPECIALITE (1) : Nom du responsable de la spécialité : N° Téléphone :						PARCOURS (1) : Sciences pour l'ingénieur spécifique STI2D									
SEMESTRE : 2 <i>(remplir une grille par semestre)</i>		Section CNU de l'UE	Caractéristique des UE			Volume horaire semestriel des enseignements				EXAMEN REGIME GENERAL				EXAMEN REGIME DEROGATOIRE		2ème Session		Responsable UE
Codes Apogée	Intitulés des UE		oblig. ou à choix	coef. UE	ECTS	CM	TD	TP	Total	Théorique			Pratique	Ecrit %	TP %	Ecrit %	TP %	
										Ecrit %	CC %	Nbre d'épreuves	TP %					
	Mathématique 2	224	oblig,	3	6	24	24	12	60	30	50	6	20	100		100		F.Vignerou/M.Zani
	Démarche expérimentale 1		oblig,	1,5	3	0	21	9	30	0	100	3		100		100		M.Margulies/ F.Monmasson/ M.Zani/F.Vignerou
	Physique 2	245	oblig,	3	6	27	27	6	60	30	50	6	20	67		67	33	F.Monmasson / A. Ionescu
2SINF100	Programmation impérative 1	126	oblig.	3	6	21	18	21	60	60	20	3	20	67		67	33	Petit
2STIC200	Techniques d'expression et méthodologie, Projet professionnel	231	oblig,	1,5	3	1,5	19,5	9	30	50			50	50		50	50	S.Marquez / C.Roabrith
2SLANGU0	Anglais- 3 niveaux(Elémentaire-Intermédiaire- avancé)	220	oblig,	1,5	3	0	19,5	0	19,5	50	50	3		100		100		A.Martin
2SLIB100	Option "transversale" - T*		oblig,	1	3	18	0	0	18	100				100		100		
TOTAL ECTS et Nbre d'heures semestre par étudiant (2)					30	91,5	129	57	277,5									

Date de passage en Conseil de Gestion : 7 mai 2014

Date de passage en CFVU : 7 juillet 2014

*Pour les étudiants qui choisiraient le parcours PPE, l'Option "T" doit être choisie en Culture et vie de l'étudiant.